



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

janvier 2023

Je soussigné(e)
Né(e) le /...../.....
à
Domicilié(e)

Atteste par la présente :

1) Avoir acquis légalement le véhicule référencé ci-dessous depuis le : /...../.....

Marque :

Genre :

Type :

Identification du véhicule(N° châssis ou de série)

Date de 1^{ère} mise en circulation : /...../.....

2) Les photos sont celles du véhicule présenté, prises par le demandeur, véhicule en configuration d'origine, en état de fonctionnement et conforme au code de la route.

3) Ne pas avoir connaissance d'une transformation antérieure par un tiers, et à titre personnel, n'avoir jamais transformé, fait transformer ou ne fera transformer les caractéristiques du véhicule, tant sur le plan châssis/cadre, carrosserie, intérieur, moteur, transmission, trains roulants, système de freinage.

4) Avoir connaissance du fait que le certificat d'immatriculation de collection ne permet pas un usage professionnel du véhicule.

J'ai connaissance du fait qu'une fausse attestation m'exposerait à des poursuites pénales.

Signer cet acte vaut pour présomption et non pour preuve de propriété.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à le /...../.....

Signature

*** IMPORTANT ***

>> Pièce à joindre : une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant la signature.

Rappel du Code Pénal : Article 441-7 modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000
- art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement
et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction
est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.